

BPJEPS

LOISIRS TOUS PUBLICS

Formation à Villers-Saint-Paul (Oise) du 19 décembre 2018 au 21 janvier 2020

Alternance : 600h en Structure d'accueil + 600h en Centre de formation

INFOS & INSCRIPTION

CEMÉA Picardie

Émilie ENGRAND

Secrétaire des Formations
professionnelles à l'Animation

03 22 71 79 00

eengrand@cemea-picardie.asso.fr

LIEU

Villers-Saint-Paul (Oise)

CALENDRIER

24 oct et 7 nov 2018 à 15h

AFPA (Villers-St-Paul)

Information collective

9 nov 2018

Date limite de dépôt du dossier
d'inscription

14 ou 21 nov 2018

Tests de sélection

30 nov 2018

Résultats des tests de sélection

19 déc 2018

Démarrage de la formation

21 janv 2020

Fin de la formation

TARIFS

Demandeur d'emploi :

Prise en charge région (dans la
limite des places disponibles et
selon sélection)

Salarié :

- Frais d'inscription : 15 €
- Frais de gestion administrative
d'entrée en formation : 60 €
- Formation : 6300 € (10,5 €/h)

Autre situation : nous consulter

**Animez des activités et menez des projets d'animation
en structure socio-éducative et socio-culturelle.**

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Le BPJEPS est un **diplôme d'État homologué de niveau IV** (niveau BAC), enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

À qui s'adresse la formation ?

L'animateur technicien développe, sur des territoires, des actions et des projets d'animation. Il agit en autonomie, dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités locales, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social ou parfois d'entreprises relevant du secteur concurrentiel marchand.

L'offre d'animation concerne **tous les publics**. Elle peut s'adresser à une population de proximité (quartier, ville, regroupements intercommunaux...) ou à un public plus spécifique (hôpitaux, villages de vacances, centres de vacances avec ou sans hébergement...).

- Mettre en activité des personnes et des groupes
- Soutenir à l'émergence de projets collectifs ou individuels
- Proposer des activités diversifiées, de loisirs, et adaptées aux participants

Organisation de la formation

La mention « Loisirs tous publics » de la spécialité « Animateur » du BPJEPS complète les compétences attestées par le diplôme, constitué de **4 unités capitalisables (UC)**.

- UC 1** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC 3** Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- UC 4** Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des loisirs tous publics

Les **épreuves de certifications** comprennent trois périodes d'évaluation : la production d'un document et sa soutenance (pour UC 1 et UC 2) ; la production d'un écrit présentant son expérience de direction d'ACM et sa soutenance (UC 3) ; une évaluation des compétences en situation réelle d'animation sur le terrain (UC 4).

Financement & Conditions d'admission ↪

VOTRE VOLONTÉ

Penser l'animation dans une démarche d'éducation populaire au sein d'une structure socio-éducative ou socio-culturelle.

Faire preuve d'un bon relationnel pour travailler en équipe, accueillir et informer le public, prioritairement des enfants, des jeunes et leurs familles.

Prendre en compte le groupe et chaque personne, pour identifier les besoins, agir sur le territoire, contribuer à développer la citoyenneté et à renforcer le «lien social».

Co-construire et animer des activités centrées sur la socialisation, l'émergence de projets et l'estime de soi.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Faire vivre la formation comme lieu de rencontre et d'échange.

Sélectionner et accompagner des formateurs praticiens engagés.

Utiliser des méthodes d'éducation active.

Faire preuve d'une réelle écoute pour aider chaque stagiaire à franchir les obstacles et à révéler son potentiel.

Le CEMÉA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) est une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Organisme de formation fondé en 1937, nous accompagnons et formons les volontaires et les professionnels de l'éducation.



FORMATION SUR MESURE

La formation est précédée d'un positionnement qui permet la définition d'un parcours individualisé de formation.

Selon l'expérience attestée, certains candidats peuvent être dispensés de suivre une partie de la formation et se présenter directement aux épreuves de certification.

FAITES-VOUS FINANCER

Votre situation, vous permet peut-être de bénéficier d'une prise en charge !

Salarié :

Rapprochez-vous de votre employeur, et demandez-nous un devis et le calendrier de la formation.

Demandeur d'emploi :

Rapprochez-vous de votre conseiller Mission locale, Pôle Emploi, CAP Emploi.

Possibilité de prise en charge complète grâce au soutien du Programme Régional de Formation Hauts de France.

Autre situation : nous consulter

Conditions d'accès

Pour pouvoir s'inscrire au BPJEPS, il faut remplir deux exigences préalables : une en lien avec les premiers secours et une seconde de Formation/Expérience.

- ✓ Premiers secours : posséder le PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU (niv1 ou 2) ou STT
- ✓ Formation et/ou expérience :
 - soit justifier de 200h d'expérience d'animation (comme salarié ou bénévole)
 - soit être titulaire d'un diplôme suivant : CQP Animateur Péricolaire, BAPAAT, BAFA, BAFA, BAC Pro SPVL, BAC Pro Agricole toute option, Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS

Procédure d'admission

Si vous remplissez les conditions d'accès, vous pouvez engager la procédure d'admission. L'admission en formation comporte deux étapes : l'inscription puis les tests de sélection.

1. Inscription

- Télécharger le dossier d'inscription (www.cemea-picardie.fr onglet Formation Anim Pro) ou le demander à Émilie ENGRAND (coordonnées en bas de page)
- Renvoyer le dossier dûment complété (avec pièces justificatives) avant le 9 novembre 2018

2. Tests de sélection

Une fois que nous avons validé votre dossier d'inscription, nous vous convoquons aux tests de sélection qui auront lieu le 14 ou 21 novembre 2018 aux Ceméa : 7 rue Henriette Dumuin 80000 Amiens. Ces tests se composent d'un écrit de 2h et d'un oral.

L'entrée en formation est conditionnée par la validation des exigences préalables puis par la réussite aux tests de sélection.



CEMÉA
ANIMATION FORMATION
PICARDIE



Émilie ENGRAND



03 22 71 79 00



eengrand@cemea-picardie.asso.fr



www.cemea-picardie.fr

Les informations présentées ici sont à titre indicatif et non-contractuelles. Merci de nous contacter ou de consulter les textes réglementaires pour des informations exhaustives.